



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 3 juin 2019 :

Juin

Le 4, réunion d'exécutif restreint à Brest

Le 7, signature de la charte LHI (Lutte contre l'habitat Indigne) en préfecture en présence de Mme Cécile NAY, 1^{ère} VP

Le 13, participation du président CAP, accompagné de la directrice au Congrès Régional du SNDGCT (syndicat des DGS) à Saint Pol de Léon

Le 14, réunion du Conseil d'Administration AMF 29 à Châteaulin, suivie d'un échange avec la directrice DDFIP 29

Le 18, signature à Plougastel-Daoulas de la charte Accessibilité portée par M. Yann JONDOT, maire de Langoëlan

Le 18, réunion de travail «Carrefour des Communes 2020»

Le 28, rencontre entre la direction de Cerema Ouest et M. Dominique CAP, Président de l'AMF 29

Juillet

Le 4, participation de M. Claude BELLIN, VP, au Comité de coordination & Bilan d'activité 2018 du SEA, Quimper

Le 8, participation de Mme Cécile NAY, 1^{ère} VP, à la réunion d'information sur le projet académique «Bouge ton espace» à Quimper

Le 10, présence de la directrice à l'inauguration de l'«Amphithéâtre René FILY» au CDG 29 à Quimper

Le 25, calage avec Nicolas BIHAN du CDG 29 sur la mise en place du DUER au sein de l'AMF 29

Le 29, rencontre des 4 Directeurs/Directrices des AMF Bretagne au siège de l'AMF 29 à Brest

Août

Le 4, participation au comité sécheresse de MM. Didier GOUBIL et Claude BELLIN, VP, préfecture de Quimper

Le 22, échange entre Mme FOSSEY de Finistère Ingénierie Assistance et Mme LANNUZEL

Le 27, mise en place sur site du DUER : audit et entretiens

Le 28, rencontre entre la directrice et la nouvelle responsable collectivités de GROUPAMA Mme Gaëlle GUIBLAIS, accompagnée de M. Jean-Luc REGAN (en fin d'activités sur ce poste)

Le 29, M. Loïc GUEGANTON, secrétaire AMF 29, présent à la réunion de rentrée scolaire à l'IA - Quimper

Septembre

Le 5, réunion d'exécutif restreint à Brest

Le 10, réunion «Comptes de Campagne» à Châteaulin (partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables)

Le 11, participation du président à la réunion des PAD à l'AMF Paris

Le 13, réunion du Conseil d'Administration AMF 29 à Locmaria-Plouzané, suivie d'une présentation par le député Didier LE GAC du projet de loi «engagement et proximité», puis de l'inauguration sur la commune du 1^{er} distributeur de billets «Point Cash» en Bretagne / Brink's

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

L'illectronisme : le nouvel illétrisme sur nos communes ?

La question s'affiche importante quand on se souvient avoir entendu avant l'été des habitants de nos territoires, vêtus d'un gilet jaune, dire leur profond sentiment de déclassement.

Alors que la «full démat» administrative 2022 est lancée à vitesse grand V, la fracture numérique, désormais nommée «illectronisme», pourrait bien ne pas être étrangère à cette sensation d'oubli sur le bord du chemin.

Un quart de nos administrés touché par l'illectronisme numérique

En août dernier, le ministère du numérique confirmait dans une réponse parlementaire* que près de 13 millions de français sont touchés par cette difficulté ou incapacité de maîtrise des outils numériques. Plus de 30 % de nos concitoyens «ne sont pas familiers des usages numériques» selon le récent rapport du Défenseur des Droits.

Affichés «priorité du gouvernement», les plans stratégiques et actions de formation se multiplient pour faire face à cet illectronisme. Dans le même temps, la débrouille citoyenne se met en place sur les petites communes, les initiatives telles «Emmaüs connect» se positionnent dans les grandes villes.

Les élus locaux vivent quotidiennement ces situations d'illectronisme numérique : une grand-mère isolée sans carte d'identité pour rentrer à l'EHPAD, les droits sociaux perdus par une famille monoparentale, les difficultés d'accès d'un jeune adulte à Pôle Emploi.

Il ne s'agit plus alors de pourcentages abstraits mais bien de visages inquiets qui viennent frapper à la porte de la mairie.

Ce sentiment de désarroi -voire d'exaspération- d'une frange de nos concitoyens nous le comprenons d'autant mieux que nous nous sommes tous sentis un jour «déconnectés» face à un service en ligne au langage numérique peu amène et manifestement très éloigné de la réalité de l'utilisateur.

Si les boîtes à outils numériques «hors-sol» ne sont pas du ressort des maires, l'aide aux habitants éloignés des technologies digitales pourrait bien figurer au nombre des priorités des prochaines équipes municipales.



L'accès au numérique pour tous, un des enjeux de la prochaine mandature ?

Il en va de l'équité sur nos territoires. Cela passera bien entendu -et avant tout- par une couverture numérique et mobile généralisée.

Cela nécessitera aussi une meilleure formation de la population. Un défi ambitieux qui devra accompagner dans la durée les bonnes volontés découragées par les mises à jour permanentes d'applications et le sentiment d'un retour à la case départ.

Il se pourrait alors que les réseaux d'entraide mutualisée soient une alternative de soutien. C'est l'exemple du réseau local de médiateurs numériques «Net solidaire» testé à la Rochelle par les acteurs de l'action sociale.

Et quid des territoires les plus isolés ? Les «bus numériques» pourraient être une forme de réponse en milieu rural.

Une mobilisation collective s'impose et le maire sera une nouvelle fois en première ligne. Les actions mutualisées et les projets innovants vont à mon sens fleurir sur nos territoires : il y a urgence pour mettre fin au risque de marginalisation durable des exclus du numérique !

Bien sincèrement,
Dominique CAP

(*) Question écrite d'Annaïg LE MEUR, n°21624, JO de l'Assemblée nationale du 6 août 2019.

Réunion départementale le 10 septembre dernier, en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables : «Les précautions à prendre en matière de dépenses électorales et comptes de campagne»



Une soixantaine d'inscrits présents pour cette matinée de travail.

Le diaporama présenté par M. Jean-Maurice MAJOU, élu de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne et Maire de Locoal-Mendon (56) a été transmis à tous les adhérents AMF 29 le 12 septembre dernier. L'intervenant précisant que ces règles applicables pour les communes de plus de 9 000 habitants, peuvent être retenues quel que soit la strate de population «à titre de bonnes pratiques». Lors de cet échange, des interrogations visant les règles de communication en période préélectorale ont aussi été soulevées : la note très complète de l'AMF nationale sur ce sujet a été jointe au diaporama.

Sur toutes les questions liées au changement de mandature, nous vous rappelons les ressources consultables sur le site AMF 29 : www.amf29.asso.fr

Du côté du Congrès national des 19, 20 et 21 novembre prochains

Nouveauté 2019 : inscriptions uniquement en ligne ouvertes depuis le 18 septembre

A l'aide de vos identifiants nationaux habituels, vous pourrez, ainsi que vos accompagnants éventuels, vous inscrire et éditer obligatoirement vos badges, sur le site AMF national : www.amf.asso.fr/page-102e-congres-novembre-2019/39489

A ce jour la délégation finistérienne a franchi le cap des 200 inscrits (via l'offre de déplacement/hébergement proposée par Havas Voyages).

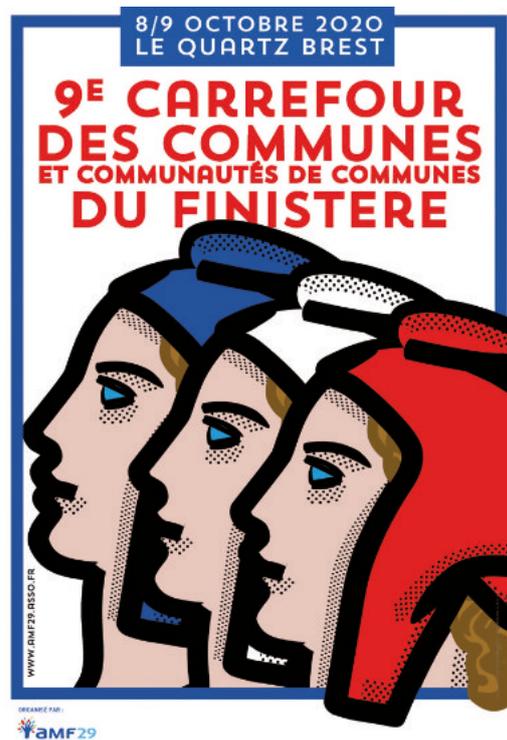
Commercialisation du 9^e Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère

Lieu unique de rencontres et d'échanges des élu(e)s finistériens et bretons et de leurs partenaires, la commercialisation des 100 stands de l'édition 2020 a été lancée fin juin 2019.

Attention places limitées, il reste 5 stands au jour de cette publication (contact : agence Bergame 02.98.46.05.17)

Une organisation déjà sur les rails !

L'AMF 29 travaille dès à présent afin d'assurer le meilleur accueil des nouvelles équipes communales et communautaires (pour mémoire, taux de renouvellement des maires en mars 2014 : 46 %).



**Votre assureur de proximité,
au coeur de vos collectivités !**



Groupama
la vraie vie s'assure ici

L'adaptation des projets d'aménagement aux contextes paysagers et patrimoniaux fait partie des missions principales de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Finistère (UDAP 29). Ainsi, lorsqu'est concerné un périmètre protégé soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, l'UDAP 29 a mis en place une consultation préalable, ouverte aux élus du département comme aux professionnels et aux particuliers, qui vise à permettre une meilleure compréhension des contraintes et programmes des maîtres d'ouvrage et à adapter au mieux leurs projets aux contextes locaux.

Avec environ 2 000 rendez-vous en avant-projet et autant de sollicitations par mail ou téléphone, ce sont plus de 40 % des 9 200 dossiers traités chaque année par ce service qui font l'objet d'une consultation préalable au dépôt de l'autorisation d'urbanisme,

témoignant d'une forte attente des demandeurs et sans doute d'un souhait de pérennisation de la procédure.

En revanche, les demandeurs ne recueillent pas préalablement auprès des mairies les données réglementaires liées au règlement d'urbanisme en vigueur sur la commune. Aussi, afin de permettre à l'UDAP 29 de continuer à donner des avis circonstanciés dans les meilleurs délais possibles (17 jours en moyenne en 2018), il est aujourd'hui important d'aider les porteurs de projet à structurer leur demande. Une fiche de renseignements a été conçue à cet effet : elle doit être remise à toute personne se rendant en mairie pour son projet, afin qu'il dispose de la liste des éléments nécessaires pour compléter la demande. Cette fiche est disponible auprès du secrétariat de l'UDAP et sur le site Internet de la préfecture.

Pour ses 100 ans, Finistère Habitat met l'accent sur l'accompagnement social

Le Conseil départemental du Finistère, collectivité de rattachement de Finistère Habitat, célèbre les 100 ans de son office.

Présent sur 206 communes du Finistère (dont 63 % des communes de moins de 1 000 habitants), Finistère Habitat participe à assurer la cohésion sociale et territoriale du Finistère aux côtés du Conseil départemental, des communes et de leurs groupements, dans le cadre de leurs politiques locales de l'habitat.

L'accès aux services publics et de proximité suscitent des questions légitimes pour les élus locaux, le Conseil départemental rappelle la priorité donnée par les Offices Publics de l'Habitat [*qui en Finistère représentent 80 % du parc social*] - à la proximité et à la qualité de service aux locataires, au renouvellement urbain et aux opérations «cœur de ville», à l'innovation par de nouveaux services au bénéfice des habitants, qu'ils soient jeunes actifs, travailleurs précaires, personnes en situation de handicap, seniors...

Ensemble, ils ont choisi de réunir les élus du Finistère lors d'une convention à la salle Arvest de Pleyben, le lundi 25 novembre prochain, à 16h00. Aujourd'hui, le logement social ne se résume pas à la mise à disposition d'un logement, la mission d'un bailleur social va bien au-delà. Dans un contexte de crise économique durable, différents facteurs se conjuguent en effet pour faire du **parc social** le lieu d'accueil des ménages les plus modestes et les plus **fragiles**. Cette réalité conduit les organismes Hlm à **renforcer leurs missions sociales**, au-delà d'une gestion locative «classique».

Un engagement social reconnu

Finistère Habitat a choisi depuis longtemps de faire de l'accompagnement des locataires un axe fort et il a choisi de vous en parler dans le cadre de deux tables rondes où il sera question d'engagement, d'accompagnement des locataires, de lien social, mais aussi de maintien à domicile des personnes âgées. Cette convention accueillera également un grand témoin : Laurent Ghékière, directeur des affaires européennes et des relations internationales et représentant de l'Union européenne de l'USH. Il proposera un tour d'horizon européen de la relation bailleur/locataire, un éclairage intéressant pour parler d'avenir.

A l'heure où les organismes HLM doivent faire face à une baisse de leurs ressources financières, Finistère Habitat a décidé de contribuer pleinement à la dynamique de déclouisonnement des politiques publiques du logement, de l'hébergement et de l'accompagnement social afin de favoriser encore davantage l'accès au logement du plus grand nombre...

L'office départemental de l'habitat clôturera cette convention autour d'un cocktail dinatoire pour fêter dignement son centenaire, en présence de ses partenaires et acteurs du territoire.



Un acteur investi sur son territoire

Engagement et Proximité

par Didier Le Gac, Député du Finistère



L'engagement dans la vie politique locale et la proximité de l'action publique constituent le premier volet de la réponse que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lutter contre la fracture territoriale.

S'adressant à la Nation, le 25 avril dernier, le Président de la République annonçait un «nouveau pacte territorial pour réconcilier la métropole, la ville moyenne et le rural». L'expression populaire des derniers mois, portée sans ambiguïté lors du grand débat national, a témoigné de l'urgence de cette ambition.

Le deuxième volet se traduira, au premier semestre 2020, par la mise en œuvre d'un acte de différenciation et décentralisation. Il s'appuiera, par ailleurs, dès le budget 2021, sur une répartition – enfin - clarifiée et stabilisée de la fiscalité locale, après la suppression de la taxe d'habitation.

Le grand débat national aura donc permis de mesurer à nouveau ce que la République doit à ses élus locaux. Partout, des zones urbaines aux zones les moins densément peuplées du territoire national, les conseils municipaux assurent chaque jour cette mission centrale : faire vivre nos communes, faire vivre la démocratie locale, donner une réalité tangible et accessible à nos institutions républicaines.

Or, dans certaines communes, notamment les plus rurales, ou les plus fragiles, le risque de voir des listes incomplètes est à nouveau bien réel. De nombreux maires expriment en effet leur découragement face aux obstacles qu'ils rencontrent sur le terrain et à l'exigence croissante de certains de leurs concitoyens. Pour d'autres raisons le décès, cet été, du maire de Signes, dans l'exercice de ses fonctions, est venu cruellement nous le rappeler.

C'est pourquoi un projet de loi intitulé «Engagement et Proximité» visant à conforter et simplifier leur mission sera

débatu au Parlement dès cet automne. Un texte de 33 articles qui contient des mesures concrètes destinées à faciliter la vie des élus et donner l'envie à toutes et à tous de s'engager ou se réengager.

Parmi celles-ci, on peut noter les principales :

- Mieux former les élus à leur mission, et ce, dès le début du mandat ;
- Les aider à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle en rendant obligatoire la prise en charge des frais de garde de leurs enfants si nécessaire ;
- Valoriser leurs indemnités, seulement dans les petites communes où le maire est souvent seul et en première ligne, par la fusion des trois premières strates (0 à 3 500 habitants) ;
- Améliorer et faire financer par l'Etat la protection juridique et fonctionnelles des maires, qui deviendra obligatoire ;
- Renforcer leur pouvoir de police par la possibilité d'émettre des astreintes journalières en cas de non-respect de décisions du maire ou des arrêtés municipaux (incivilités, urbanisme, voie publique ...) et ainsi leur donner les moyens de faire respecter leurs décisions ;
- Donner plus de souplesse aux relations communes-intercommunalités et rappeler, sans pour autant les opposer, qu'il est parfois nécessaire de rééquilibrer cette relation. Obliger à contractualiser un pacte de gouvernance (sur le fonctionnement des relations notamment) entre les deux collectivités, en début de mandat pour renforcer le rôle des maires et mieux associer les élus municipaux aux décisions de l'EPCI ;
- Alléger les procédures de commande publique (le seuil de déclenchement de l'appel d'offres passera de 25 000 à 40 000 €), solliciter le contrôle de légalité à priori et non pas seulement à postériori...

Le projet de loi sera débattu d'abord au Sénat puis à l'Assemblée Nationale et adopté d'ici à la fin de l'année pour rentrer en vigueur dès le printemps prochain, après les élections municipales de mars 2020.

Une loi qui encouragera, je l'espère, de nouvelles personnes aux profils variés à s'engager pour devenir conseiller municipal, notamment des jeunes, des salariés du secteur privé et encore plus de femmes.

C'est une nécessité pour maintenir ce niveau de confiance élevé entre les habitants et leurs élus locaux, mais aussi pour donner une vraie vitalité à notre démocratie.